

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2020**  
**DE LA SOCIETE GL Events CCCL Centre des Congrès**  
*Cité internationale – Centre des Congrès de Lyon*

**CONTEXTE**

Le Centre des Congrès est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de 20 ans (à compter du 1er juillet 2018) par la société GLECCCL, filiale du groupe GL Events.

En 2020, l'activité a été très fortement impactée par la crise de la COVID-19. Une succession de décrets ministériels et arrêtés préfectoraux a conduit à interdire la tenue des manifestations ou à limiter leur jauge. Ainsi, sur l'année, seulement 45 événements ont été accueillis au Centre de Congrès (contre 211 en 2019), conduisant à une forte baisse de son chiffre d'affaires (- 73 %). Le niveau de charges d'exploitation diminue de 59 % par rapport à l'année précédente.

Le résultat net après impôt s'établit à -1,4 M€, malgré un encadrement strict des dépenses et différentes aides qui ont permis au délégataire de limiter l'impact de la crise sanitaire (dispositif d'activité partielle de l'État, exonération de redevance accordée par la Métropole, exonérations URSSAF).

Fin 2020, le Centre des Congrès a engagé une procédure de licenciement économique collectif conduisant à la suppression de 7 postes en début d'année 2021.

En 2020, GLECCCL a investi 228 k€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), en net retrait (-63%) par rapport à 2019. Les travaux réalisés concernent essentiellement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (mise aux normes des sanitaires - phase 2 des travaux sur les sanitaires du bâtiment aval). Le délégataire a investi seulement 29 k€ au titre du gros entretien renouvellement (GER) en 2020. La provision cumulée non utilisée de GER à fin 2020 s'établit à un niveau élevé (453,5 K€).

La pandémie a eu un fort impact en 2020 sur les actions du délégataire en matière de développement durable : les chantiers de relamping LED prévus en 2020 ont été décalés à fin 2021, voire en 2022.

La Métropole de Lyon a poursuivi ses investissements sur le site en 2020 : 80,8 k€ pour la modernisation des bornes escamotables d'accès à l'Amphithéâtre 3000 et 192,3 k€ dédiés aux espaces extérieurs (renouvellement des caméras de vidéosurveillance, maintenance curative sur les barrières automatiques, nettoyage de la verrière de la rue intérieure, réfection du dallage dans le secteur de la crèche municipale, etc...).

## AVIS DE LA COMMISSION

La CCSPL prend acte du rapport annuel du délégataire, et, après son examen formule les remarques / propositions suivantes :

En ce qui concerne l'activité, la CCSPL se dit consciente de l'impact important de la crise sanitaire sur l'ensemble des chiffres et résultats de 2020, et de la nécessité de relancer l'activité. De ce fait, la Commission pointe un taux d'activité du personnel à 15% sur l'année 2020.

La CCSPL déplore la suppression de 7 postes de travail pour motif économique, liée à la crise sanitaire.

La Commission souligne, toutefois la réalisation de formations dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), ainsi que l'engagement social des collaborateurs du délégataire.

Sur le plan financier, la Commission relève un résultat net négatif, en dépit des aides de l'État et de la Métropole.

La Commission note la chute des investissements du délégataire sur la période, ce qui lui a permis de conserver de la trésorerie. La CCSPL remarque que le délégataire a par ailleurs essuyé un refus de sa demande d'indemnisation auprès de son assurance, au titre de la perte d'exploitation, estimée à 4,8 M€.

La CCSPL souligne toutefois la poursuite de certains travaux liés à l'accessibilité PMR. La Commission ne peut que constater l'impact de la crise sanitaire sur les actions du délégataire en matière de développement durable, et l'impossibilité matérielle de fournir des indicateurs d'activité exploitables. La Commission pointe le fait que les travaux de Gros Entretien Renouvellement (GER), qui avaient déjà ralenti avant la crise, ont nettement chuté.

La CCSPL sera donc attentive à la réalisation des investissements (PPI) et à la réalisation des travaux de GER dans les années à venir, ainsi qu'à l'évolution de la provision cumulée de GER, qui est actuellement trop élevée.

Pour l'avenir, la CCSPL suivra avec attention les évolutions des pratiques dans l'organisation des événements, dont les formats (présentiel / digital), et la capacité du délégataire à s'adapter aux évolutions de la demande.

La Commission souhaite que la question du modèle économique puisse être intégrée à la réflexion du délégataire, dont l'activité est importante pour un grand nombre d'acteurs du territoire (hôteliers, restaurateurs, commerces, prestataires événementiels...).